

# Réunion d'échanges et de réflexion sur le projet d'épicerie solidaire, et de sécurité sociale alimentaire.

Jeudi 10 octobre à Veynes

Présents : Robert Durand, Jean François Deval, Nunzio Adragna, Ariane Marquet, Philippe Marquet, Anne Beilvert Quelin, Danielle Paquetteau, Cécile Dumanois

Personnes empêchées :

Éléonore Benoît, Edmée Hermier, Jacqueline Steinbach, Véronique Bach, Damienne Mercier, Gilles Farny, Odile Durand, Xavier Buisson, Michèle Deval, Gérard Hanus, Marie Matheron, Liliane Manet, Françoise Bellanger

## 1. Genèse du projet

Depuis 2018, Robert, Jean-François et Nunzio ont participé à la commission solidarité de Court Circuit. Ils ont notamment travaillé en lien avec les associations caritatives locales pour la répartition des dons d'agrumes et pour des animations plus ponctuelles comme l'organisation de repas, la distribution de colis...

Il s'est avéré que ces associations n'avaient pas de projets communs et que les relations entre « bénéficiaires » et bénévoles pouvaient être parfois difficiles ; notamment du fait d'une absence de choix des produits par les bénéficiaires.

Ceci a amené à la réflexion sur un projet de création d'une épicerie solidaire complémentaire aux offres déjà existantes.

Une visite a été faite à l'épicerie solidaire de Laragne.

Le 25 juillet a eu lieu une rencontre avec un élu et une responsable de la Communauté de communes et a reçu un bon accueil.

Des échanges informels avec le maire de Veynes ont également été positifs.

La participation au forum des associations au 1<sup>er</sup> septembre dernier a permis de recueillir les coordonnées d'une trentaine de personnes se disant favorables au projet. La participation à l'anniversaire des 10 ans de Court Circuit a confirmé cet accueil favorable et a permis de recueillir les coordonnées d'une dizaine de personnes supplémentaires.

## 2. Qu'est ce qu'une épicerie solidaire ?

L'ANDES (Association nationale de développement des épiceries solidaires) propose la définition suivante : « L'épicerie solidaire répond aux besoins alimentaires de personnes en situation de fragilité économique et sociale ».

Les produits sont proposés aux personnes sous conditions de ressources. Les tarifs sont d'environ 30% des prix pratiqués dans les commerces.

Voir site web de l'ANDES, [andes-france.com/](http://andes-france.com/)

Les fonctionnements de 2 épiceries solidaires (Gap et Laragne) sont présentés (nous pouvons vous transmettre les informations, à votre demande).

Les financements proviennent d'institutions publiques et/ou privées, de dons de particuliers. La banque alimentaire est un fournisseur des ES.

### 3. Qu'est ce que la sécurité sociale alimentaire (SSA)?

Le projet de Sécurité sociale de l'alimentation est une réflexion nationale qui fait référence à ce que fut la Sécurité sociale (santé) de 1945 à 1967.

Elle est motivée par la logique de surproduction de l'agro-industrie dont découle le fonctionnement scandaleux de l'aide alimentaire, et de désastreuses conséquences pour les producteurices comme pour l'environnement.

La SSA promeut

- un droit à l'alimentation universel – pour toutes et tous, indépendamment de ses revenus,
- une démocratie alimentaire – droit à une alimentation choisie collectivement sur la base d'un "conventionnement" de productrices et producteurs d'alimentation,
- un financement basé sur une cotisation sociale sur la richesse produite – qui reste à préciser

La mise en place généralisée de cette Sécurité sociale de l'alimentation n'est pas pour demain... Cependant, aujourd'hui des expérimentations locales existent sous des formes diverses et variées qui permettent à la fois de préciser le projet général et de mettre en œuvre des actions de droit à l'alimentation sur le terrain.

### 4. Quelles orientations souhaitons-nous pour le projet local d'ES ?

Les personnes présentes expriment le souhait de s'engager vers un projet d'«picerie sociale et solidaire en mixité de public, se rapprochant des principes de la SSA.

Quelle vision avons-nous de cette épicerie ?

- Gestion par une association Substitution des termes de « bénéficiaire » et « bénévole » par le terme « d'adhérent » commun à tous les acteurs de l'association.
- Respect de la dignité de chaque adhérent
- Vente des produits, à tous les adhérents, avec des tarifs différenciés selon les moyens des personnes.
- Proposition de produits alimentaires locaux, choisis.
- Solidarité avec les productrices et producteur, transformatrices et transformateurs de l'alimentation.
- Maintien du lien avec la banque alimentaire proposant des produits de qualité moindre, mais nécessaires.
- Rapprochement des personnes les plus éloignées géographiquement, par un camion épicerie ambulante.

Comment poursuivre le développement du projet ?

- Maintien du lien avec les associations caritatives existantes (par la poursuite des collaborations établies, l'envoi du compte rendu et l'invitation aux réunions)
- Poursuivre l'information sur le projet au plus grand nombre notamment par l'envoi du compte rendu aux personnes qui se sont dit favorables au projet.
- Recherche de lieux où sont menées des expérimentations d'épicerie mixte et rencontre des acteurs. Dont les projets de Dieulefit.
- Rencontre avec l'ANDES
- Rencontre avec l'UDESS 05 (Union départementale de l'économie sociale et solidaire).

Prochaine réunion : le mardi 5 novembre de 18h à 20h.